



9 juin 2021

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

« LES CONCERTS ASSIS, ÇA NE TIENT PAS DEBOUT »

La filière des musiques actuelles se mobilise et lance une campagne pour la reprise des concerts en configuration debout

Depuis le 13 mars 2020 et en raison de la pandémie mondiale de Covid-19, les concerts sont interdits. Toutefois, entre les deux périodes de confinement, de juin à octobre 2020, les artistes ont eu une brève opportunité de jouer à nouveau devant leurs publics, mais cela uniquement en configuration assise et dans un contexte très contraint, tels que le prévoyaient alors les textes en vigueur.

Depuis le 19 mai 2021, les concerts sont à nouveau autorisés, toujours uniquement en configuration assise et en jauge restreinte à 35%.

A compter de ce 9 juin, ils pourront désormais se dérouler avec une jauge de 65%, mais là encore avec cette contrainte de la configuration assise.

En outre, début mai, la ministre de la Culture et le Gouvernement ont annoncé que les concerts en configuration debout allaient pouvoir reprendre à compter du mois de juillet prochain, dans la limite d'une jauge de 4 m² par spectateur-trice.

Ces annonces laissent alors entendre aux publics que les configurations debout sont de nouveau possibles dès cet été, alors que, dans le même temps, les professionnel-le-s sont plongé-e-s dans une situation extrêmement inconfortable. **En effet, à ce jour, aucun protocole ne leur a été présenté pour préciser les conditions d'accueil du public debout.**

De surcroît, cette nouvelle jauge de 4 m² par personne reviendrait à réduire la jauge habituelle par 12. Ainsi, de manière surprenante et sans justification sanitaire, les configurations assises pourraient donc, dès le 1er juillet, compter davantage de spectateur-trice-s que les configurations debout.

Les professionnel-le-s des musiques actuelles se mobilisent aujourd'hui pour demander un retour des configurations debout dès le 1er juillet, assorti d'un protocole juste, clair et applicable.

Ils-elles tiennent à souligner et à reconnaître les nombreux dispositifs transversaux dont le secteur des musiques actuelles a pu bénéficier (fonds de solidarité, exonérations de cotisations sociales, activité partielle, etc.) ; ainsi que les dispositifs spécifiques mis en œuvre par le CNM (fonds de secours et de sauvegarde, fonds festival, compensation des pertes de billetterie, etc.).

Ces différents mécanismes ont permis de préserver les entreprises du secteur des musiques actuelles. Toutefois, à l'heure de la reprise de l'ensemble des activités dans la société, il est inexplicable que seules les configurations debout ne puissent reprendre elles aussi. En effet, la configuration debout, même si elle n'est pas exclusive, fait partie intégrante de l'expérience esthétique et sociale des musiques actuelles. Elle est un symbole de liberté et d'égalité, la possibilité d'une interaction constitutive du spectacle lui-même.

L'ensemble de la filière des musiques actuelles [lieux de musiques actuelles, festivals, producteur-trice-s de spectacles, labels, radios, centres de formation, réseaux et fédérations] lance ainsi aujourd'hui l'appel « **Les concerts assis, ça ne tient pas debout !** ».

Cet appel se déclinera ces prochaines semaines sous forme d'une campagne que vous découvrirez sur les réseaux sociaux.

Contacts presse :

Aurélie Hannedouche / dg@sma-syndicat.org / 06 99 10 75 75

Benjamin Fraigneau / benjamin.fraigneau@fedelima.org / 07 82 83 59 39

